



2019

Gestion des
déchets

Rapport sur le
prix et la
qualité du
service

Table des matières

1. PREAMBULE.....	4
2. PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE	5
2.1 Le territoire	5
2.2 Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP).....	5
2.3 Les autres partenaires	6
3. LA PRESENTATION DU SERVICE	7
3.1 Les chiffres clés	7
3.2 Rétrospective de l'année écoulée	8
3.3 Le périmètre de compétence	8
3.4 Les modalités d'exploitation du service	9
3.4.1 Modes de gestion	9
3.4.2 Synoptique de l'organisation du service	10
3.5 L'organisation des collectes.....	10
3.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).....	10
3.5.2 La collecte sélective.....	10
3.5.3 Les déchetteries intercommunales	11
4. LES COLLECTES.....	14
4.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	14
4.2 La collecte sélective	16
4.3 La collecte des cartons.....	16
4.4 La collecte des vêtements	17
4.5 La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	18
4.6 La Synthèse des collectes	18
5. LA GESTION DES CONTENEURS	20
5.1 Taille du parc et maintenance des bacs roulants	20
5.2 Conteneurisation des centres-villes et centre-villages	20
5.3 Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés.....	21
6. LES DECHETTERIES.....	22
6.1 La fréquentation des déchèteries.....	22
6.2 Les volumes collectés	23
6.3 Caractérisation des apports en déchetterie	26
7. LE TRAITEMENT	27
7.1 Le traitement des déchets ultimes	27
7.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective	27

7.3	Le traitement des déchets issus des déchèteries.....	28
7.4	Le bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA	28
8.	LES ACTIONS DE SENSIBILISATION	30
8.1	La gestion des réclamations et incivilités	30
8.2	La sensibilisation.....	30
8.3	La ressourcerie ECATE	31
9.	Les données financières	32
9.1	Les dépenses du service	32
9.2	Les frais d'investissement.....	33
9.3	Les recettes de fonctionnement.....	34
9.4	La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	34
9.5	Comparatif des coûts collecte et traitement par type de flux	35
10.	ANNEXES.....	38



1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. (Article L 2224-5 du CGCT en annexe 1).

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres (Article L 2313-1 du CGCT).

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune-centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.



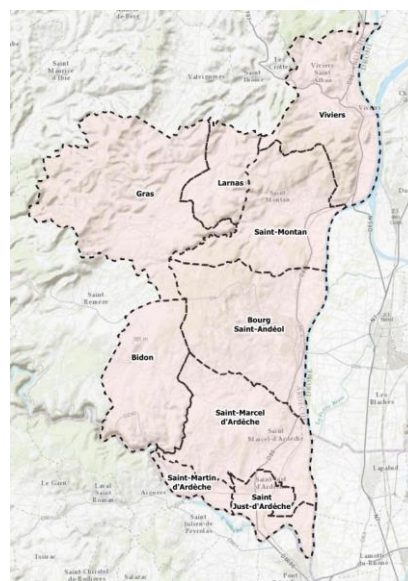
2. PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

2.1 Le territoire

La Communauté de communes se compose des 9 communes suivantes pour 20 425 habitants (population DGF) :

- Bidon
- Bourg-Saint-Andéol
- Gras
- Larnas
- Saint Just d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Montan
- Viviers



2.2 Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP)

Le Syndicat des Portes de Provence, syndicat mixte compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, est une structure qui se met au service d'un territoire, de ses habitants et de ses élus. En 2020, le Syndicat des Portes de Provence regroupe 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Sud Drôme-Ardèche et du Nord Vaucluse, soient 171 communes et 208 060 habitants.



Outil de gestion de l'environnement et de la problématique des déchets, le SYPP a été créé pour agir selon les principes de proximité et de solidarité. Il doit être le reflet de cette volonté. Nous nous devons d'apporter des solutions durables et respectueuses de notre environnement à la problématique de la valorisation de nos déchets.

Depuis 2008, un groupement de commandes pour les marchés de collecte est passé avec le SYPP qui propose aux communautés de communes de son périmètre de les coordonner.

Le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

2.3 Les autres partenaires

- CITEO :

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Eco folio, CITEO a été créée pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Sa mission est de favoriser le recyclage des emballages et des papiers en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). Le SYPP a signé en 2018 un contrat de barème F avec cet éco-organisme.

- ECO-TLC :

Il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements.

La CCDRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

- La Région Auvergne Rhône Alpes :

La Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), a substitué un plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale aux trois plans existants : les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus des activités du BTP et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a été approuvé le 19 décembre 2019 par la Région

Parallèlement, la région est partenaire de l'opération de la construction de la nouvelle déchetterie de Viviers dans le cadre du plan ambition région.

3. LA PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005.

3.1 Les chiffres clés



628 Kg

de déchets collectés /
an / habitant



35 T

de déchets collectés en
moyenne par jour



34 540

Passages en
déchetterie sur 2019



42 %

des déchets partent en
filière de recyclage



6 271

Equipements de pré-
collecte



12 831 T

De déchets collectés
sur 2019



973 K€

Coût du traitement des
déchets



762 K€

Coût de la collecte des
déchets

3.2 Rétrospective de l'année écoulée

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembr	Octobre	Novembre	Décembre
Extension consignes de tri Emballages (mise en place et communication)												
Edition du guide du tri												
Sensibilisation des usagers via amabssadeurs de tri												
Conteneurisation et distribution de bacs centre-ville					VIVIERS	VIVIERS	VIVIERS					
Distribution compost sur la déchèterie de BSA												
Interventions dans les écoles (sensibilisation au tri)												
Mise en place du tri Collège Le Laoul et Ensemble scolaire Marie Rivier												
Lavage des colonnes aériennes												
Lavage des bacs à ordures ménagères de regroupement sur l'ensemble du territoire												
Lavage des containers semi-enterrés Ordures ménagères												
Lavage des containers semi-enterrés Verres												
Création points de collecte semi-enterrés			La Madeleine BSA									

3.3 Le périmètre de compétence

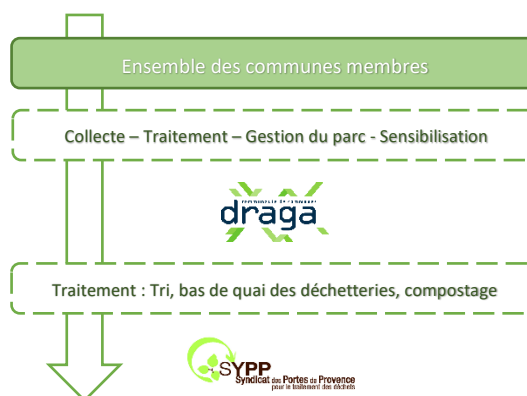
La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Elimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- **La Collecte des déchets** : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.

- **Le Traitement des déchets** :

enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-cieux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes les actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, l'extension des consignes de tri des emballages... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)



- **La Gestion du parc de pré-collecte** : bacs, colonnes de tri.

- **La Sensibilisation et la Communication** sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...

En résumé, la CCDRAGA garde en gestion le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

3.4 Les modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

3.4.1 Modes de gestion

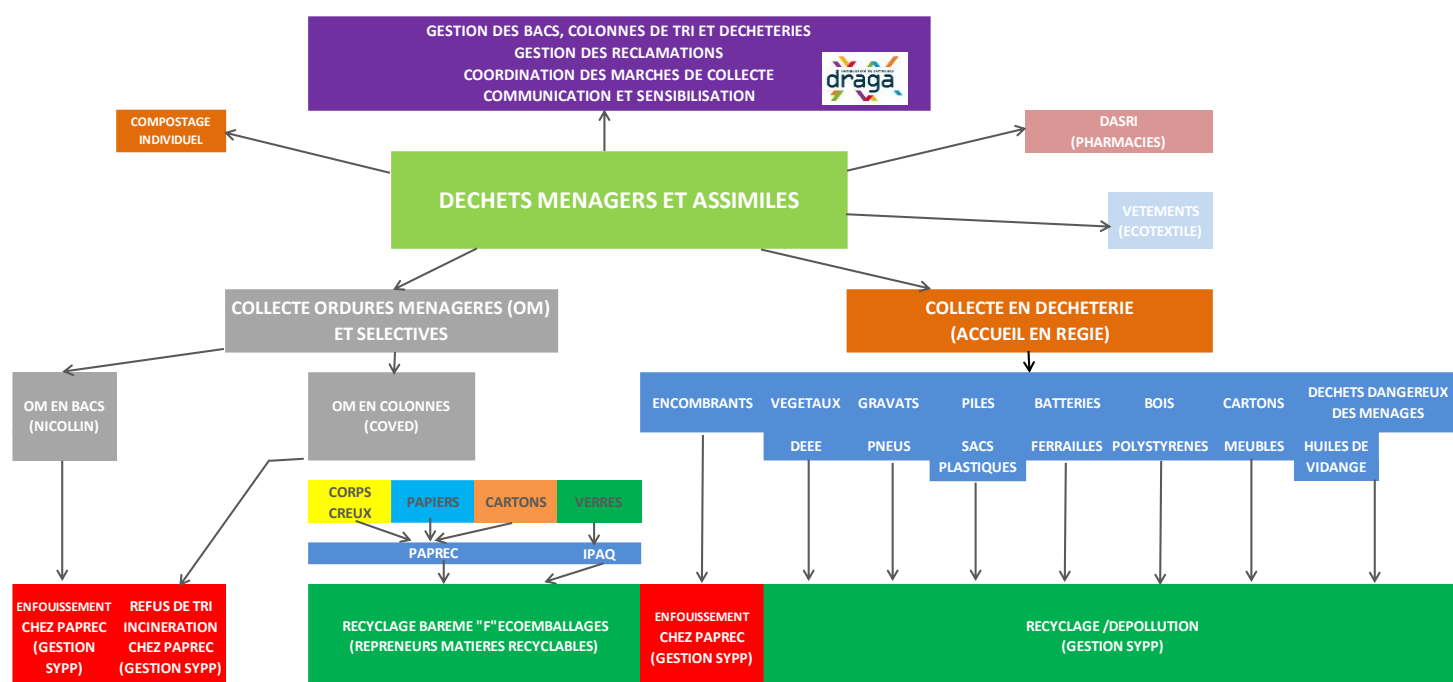
Service	Mode de Gestion		Agent/Société/Organisme
	Régie directe	Prestation	
Collecte en benne		x	NICOLLIN
Collectes en grue : OMR, emballages, des papiers et des verres Lavage des CSE		x	COVED et SOLOVER
Collecte des cartons		x	NICOLLIN COVED
Tri des emballages corps-creux et papiers		x	PAPREC (Gestion SYPP)
Accueil en déchèteries	x		Agents CCDRAGA
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA
Maintenance/Ajouts des bacs		x	PLASTIC OMNIUM
Maintenance/Ajouts des colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA



COVED
ENVIRONNEMENT



3.4.2 Synoptique de l'organisation du service



3.5 L'organisation des collectes

3.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents. La collecte des OMR, quel que soit la commune débute au plus tôt à 03h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00.

Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi) soit le lendemain à la première heure.

Les OMR peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs doit être supprimée dès que possible.

L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

- l'hyper centre de certaines communes
- certains quartiers des communes de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche

3.5.2 La collecte sélective

La collecte sélective s'organise autour de quatre flux distincts : les verres, les journaux-magazines, les emballages ménagers et les cartons.

Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CCDRAGA.

Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence
Bidon Gras Larnas	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en été)
	Cartons		7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
Bourg-Saint-Andéol Saint-Just-d'Ardèche Saint-Marcel-d'Ardèche Saint-Martin-d'Ardèche Saint Montan	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Cartons		7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
VIVIERS	Emballages	Bacs de regroupement/individuels et semi-enterrés	7 jours
	Cartons	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours

3.5.3 Les déchetteries intercommunales

La CCDRAGA gère deux déchèteries :

- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol-Quartier La Guigonne
- La déchèterie de Viviers-Chemin de l'Île des Perriers

Toutefois, la Communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Bidon, Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CCDRAGA depuis le 1er mai 2009. A ce titre, régulièrement des habitants du territoire félicitent le travail qu'ils accomplissent (accueil, aide au déchargement, etc.).



DÉCHÈTERIE DE BOURG SAINT ANDÉOL	Déchets acceptés	Type de traitement		
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Bois	Valorisation matière	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Déchets d'ameublement	Valorisation matière et recyclage	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	DEEE	Valorisation matière par recyclage	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Gravats	Valorisation matière	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Déchets verts	Valorisation matière par compostage	Médicaments	Retour en pharmacie
	Huile de vidange	Valorisation matière	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
	Piles, batteries	Valorisation matière		
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage		
	Pneus	Valorisation matière par recyclage		
	Déchets dangereux des ménages	Valorisation matière		
	Vêtements	Borne textiles		

DÉCHÈTERIE DE VIVIERS	Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Bois	Valorisation matière	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Déchets verts	Valorisation matière par recyclage	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
	Huile de vidange	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
	Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets dangereux des ménages	Collecte ponctuelle tous les semestres sur la déchèterie
			Pneus	Reprise lors de l'achat

Horaires d'ouverture sur 2019

	Bourg-Saint-Andéol		Viviers	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mardi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mercredi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Jeudi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	9h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h-12h30	13h30-16h45	8h-12h	13h-16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge. Le système de contrôle d'accès par badge est en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries.

De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CCDRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

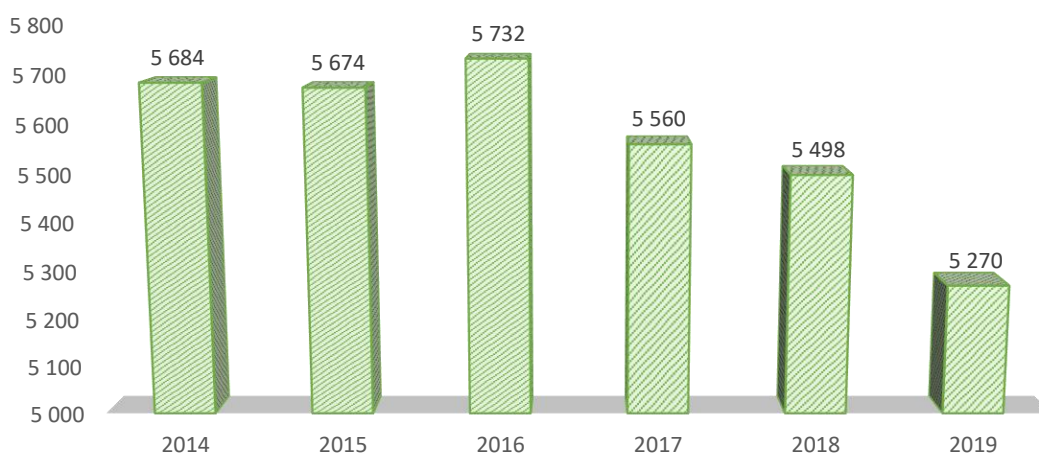
4. LES COLLECTES

4.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

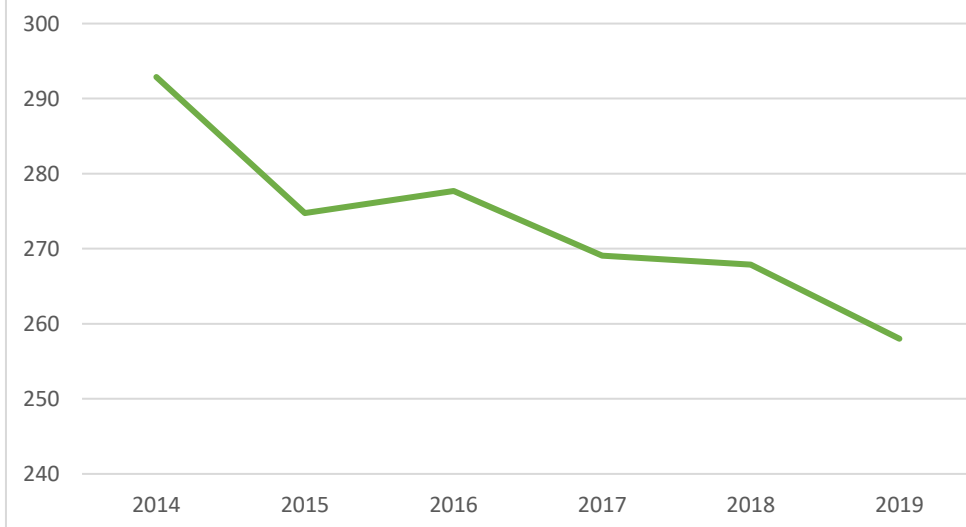
Les ordures ménagères résiduelles peuvent être collectées en bacs selon le planning défini ^Aou en conteneurs semi-enterrés.

La quantité d'OMR collectée sur le territoire de la CCDRAGA pour l'année 2019 est de 5 269,85 tonnes soit 258 kg par habitant. ^B

ORDURES MÉNAGÈRES (EN T)



Production d'OMR / An / Hab. en Kg



Par rapport à l'année 2018, la production en kg par an et par habitant a diminué de 3,71%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

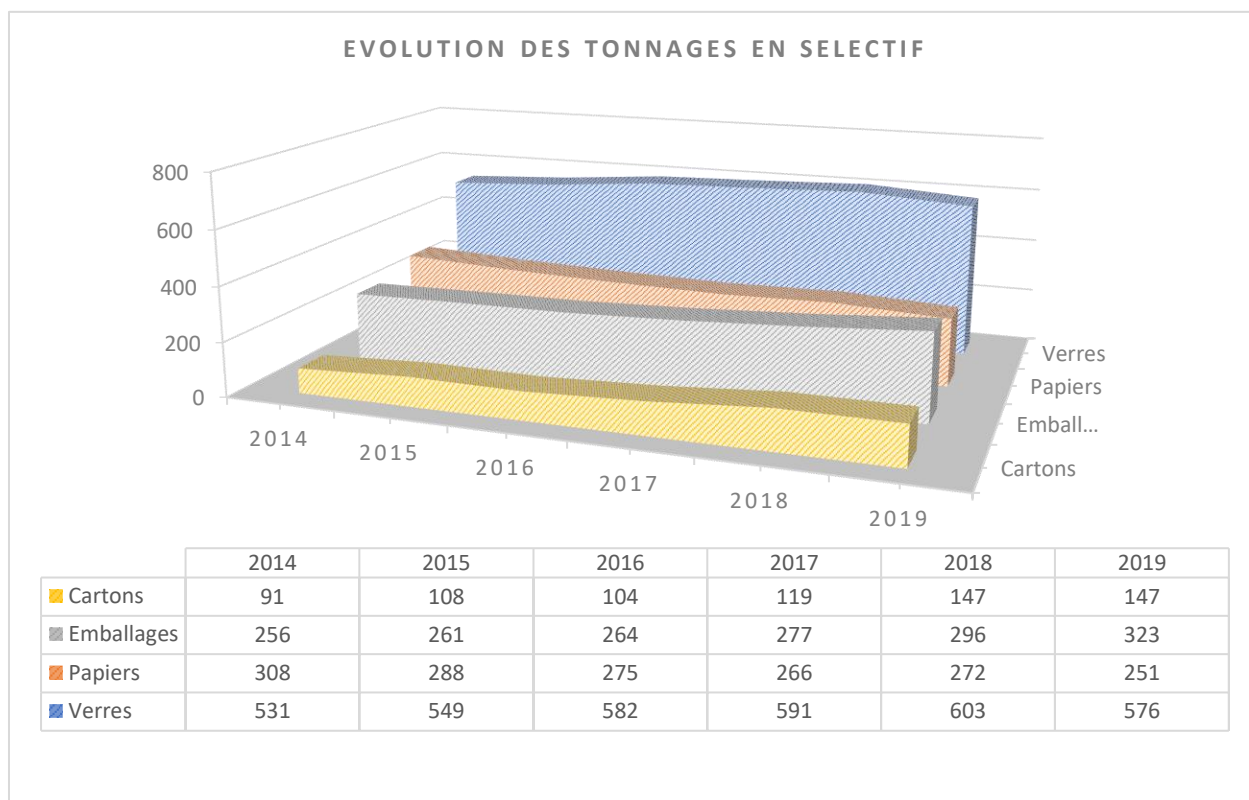
- La qualité de la communication auprès des habitants
- La fluctuation de la production en période estivale
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables)
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CCDRAGA aux valeurs moyennes en Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

Il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service.

On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à faire et les marges de progression sont encore importantes.

4.2 La collecte sélective



4.3 La collecte des cartons

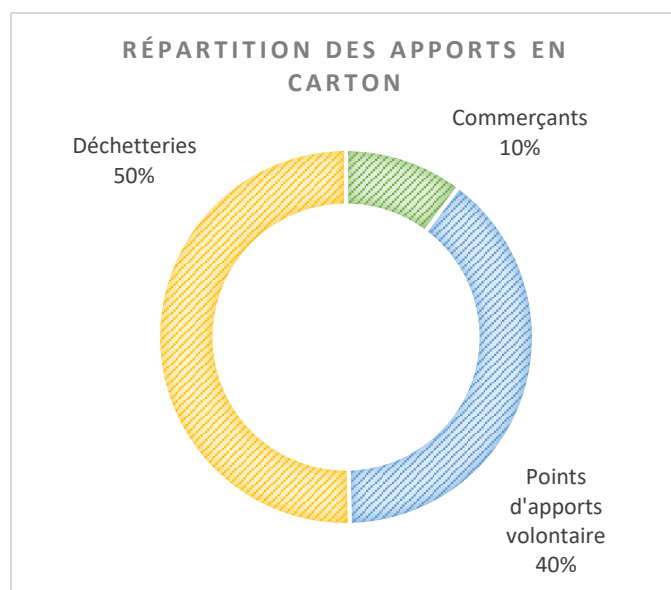
La commune de Bourg-Saint-Andéol souhaite faire bénéficier à ses commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons sont sortis les jeudis matin avant 9h et sont déposés, pliés et lestés à même le sol.

Depuis le 1^{er} mai 2013, la Communauté de communes met en place des conteneurs cartons sur les communes du territoire.

En 2019, 35 colonnes cartons sont installées sur l'ensemble de la CCDRAGA.

Au total, 146,70 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2019.





Tonnage cartons	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Commerçants	26	33	27	28	30	30
Points d'apports volontaire	66	75	77	91	116	116
Déchetteries	134	120	121	126	136	149
En tonnes	225	228	225	245	283	295

4.4 La collecte des vêtements

Le tableau ci-contre représente les différents emplacements de bornes de collecte et les quantités collectées depuis 2017 :

Plus de 67 tonnes de textiles ont été collecté en 2019 sur le territoire de la CCDRAGA.

La CCDRAGA a une convention avec le groupe Eco-textile pour la fourniture des bornes, la collecte et le traitement des textiles. La gestion des déchets textiles ne coûte donc rien à la collectivité.

Collecte de vêtement	CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	2017	2018	2019	% Evolution 2018/2019
Bourg-Saint-Andéol	Chemin du cimetière	3 600	4 800	6 350	32,29%
	Avenue du Général De Gaulle	6 410	7 470	8 340	11,65%
	Avenue Brossolette	2 970	3 240	3 600	11,11%
	Avenue de la Gare	3 350	3 750	4 500	20,00%
	Champ de Mars	2 000	2 350	1 950	-17,02%
	Espace Multisports	3 000	2 800	2 300	-17,86%
	Déchèterie		8 245	10 370	25,77%
Bidon	Point de tri - Parking Village	690	840	1 380	64,29%
Gras	Ecole intercommunale	1 620	2 190	2 600	18,72%
Saint-Just-d'Ardèche	Point de tri à côté de l'école	4 600	4 650	8 250	77,42%
Saint-Marcel-d'Ardèche	Place Hongroise	3 000	2 500	1 950	-22,00%
Saint-Martin-d'Ardèche	Services technique au PAV	2 750	2 600	2 850	9,62%
Saint-Montan	Parking cimetière, PAV semi-enterré	4 700	2 700	2 220	-17,78%
	La Lichère			1 300	
Viviers	Rue des Ramières	3 900	3 950	4 940	25,06%
	PAV des 4 Chemins	1 200	2 550	960	-62,35%
	Avenue de la Gare	2 370	2 610	3 270	25,29%
TOTAL en Kg		46 160	57 245	67 130	17,27%

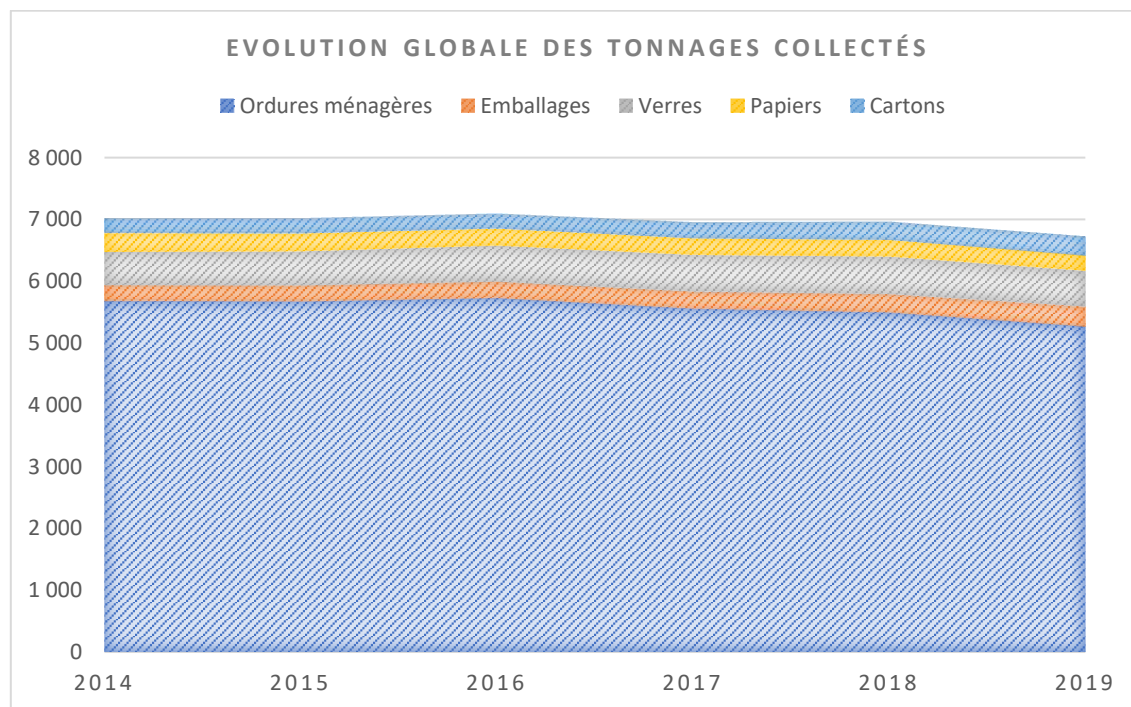
Le textile collecté est trié en **4 grandes familles de produits** :

- **Réemploi : vêtements usagés (43%)** : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Les critères de tri varient en fonction de la demande et en fonction des besoins des marchés. Un cahier des charges est défini avec chaque client. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.
- **Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%)** : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...). Il s'agit d'un marché essentiellement National et Intra- Communautaire.
- **Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (12%)** : ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les vêtements en fibre (feutrine) et en fil pour les retisser. La feutrine est notamment utilisée par l'industrie automobile pour l'isolation.
- **Valorisation thermique : les refus de tri (15%)** : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés aux frais des entreprises qui en effectuent le tri.

4.5 La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

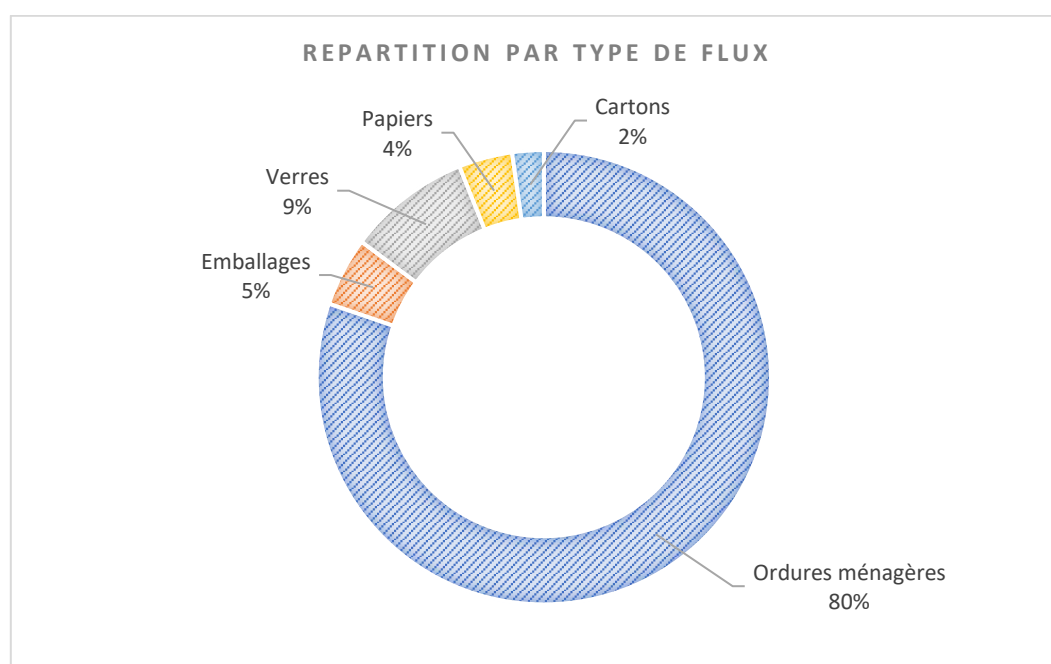
Depuis 2017, ce type de déchets est à déposer dans les pharmacies partenaires. Les usagers peuvent se renseigner auprès de leurs pharmacies ou se rendre sur le site www.dastri.fr

4.6 La Synthèse des collectes



Le tableau ci-dessous récapitule les performances de tri d'un habitant de la CCDRAGA (hors apports en déchetterie) :

Kg / an / habitant	2018	2019
OMR	268	258
Emballages	14	16
Verres	29	28
Papiers	13	12
Cartons	14,2	14,9
Vêtements	2,8	3,2
	342	332





5. LA GESTION DES CONTENEURS

5.1 Taille du parc et maintenance des bacs roulants

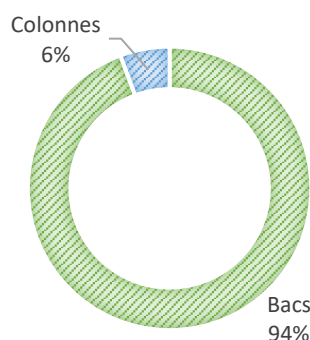
Le parc se compose de :

- 5917 bacs roulants
- 354 colonnes

En 2019, 493 interventions de maintenance ont été réalisées, avec notamment :

- 10 bacs brûlés
- 123 bacs cassés
- 69 bacs disparus
- 47 couvercles cassés

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTENEURS



5.2 Conteneurisation des centres-villes et centre-villages

Depuis 2017, la CCDRAGA mène une opération de mise en conformité des bacs à ordures ménagères individuels pour les zones concernées par la collecte en porte à porte. En effet, de vieux bacs ne correspondant plus aux normes actuelles ainsi que des sacs sont encore présentés à la collecte. L'objectif de cette opération est donc d'équiper, à titre gratuit, l'ensemble des foyers concerné de bacs normalisés.

Ce travail s'organise en plusieurs étapes :

- **Phase 1 : distribution d'une enquête aux habitants**
(nom, prénom, adresse, nombre de personnes composant le foyer, volume de bac souhaité), retour des questionnaires, commande et distribution de bacs
- **Phase 2 : les agents du prestataire de collecte posent des autocollants** sur les bacs non normalisés encore présents sur le secteur concerné pour les retardataires. La collecte des bacs est encore effectuée.
- **Phase 3 : le prestataire de collecte ne collecte plus les bacs** non normalisés ni les sacs au sol.

Après les communes de St Martin, St Marcel, St Montan et Bourg Saint Andéol, cette opération a été menée sur Viviers en 2019 où une centaine de bacs a été distribuée.



5.3 Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés

La collectivité est dotée de 127 colonnes emballages corps-cieux, 74 colonnes papiers et 115 colonnes à verres, soit 316 colonnes ainsi que 35 colonnes cartons pour faire le tri sélectif.

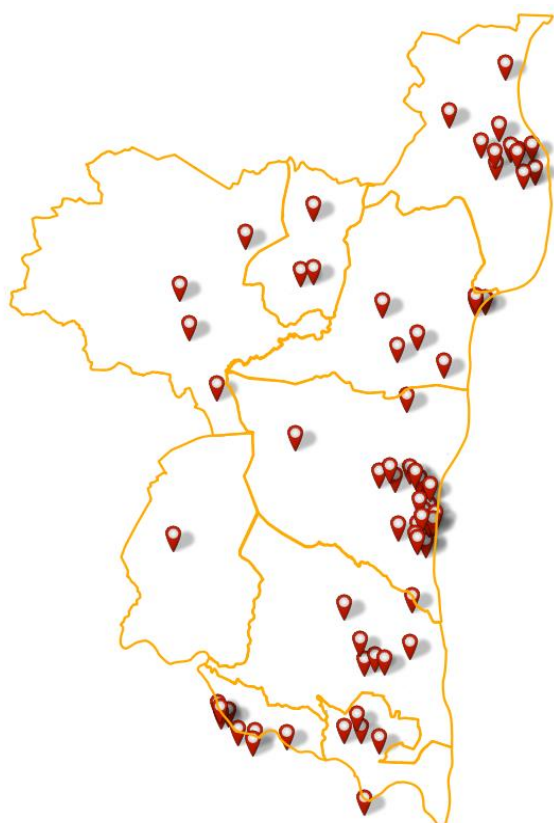
- **Les conteneurs semi-enterrés**

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE), plus volumineux et esthétiques.

Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers un accès plus aisé au tri. En 2019, les travaux pour le point de collecte de la Place de la Madeleine à Bourg Saint Andéol ont été engagés.

Le coût de ce point de collecte représente une dépense d'environ 31 000€ pour la CCDRAGA.

Points d'apports volontaires



6. LES DECHETTERIES

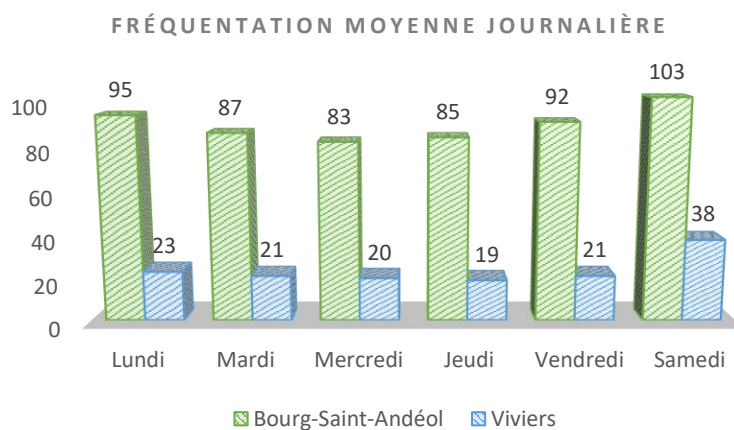
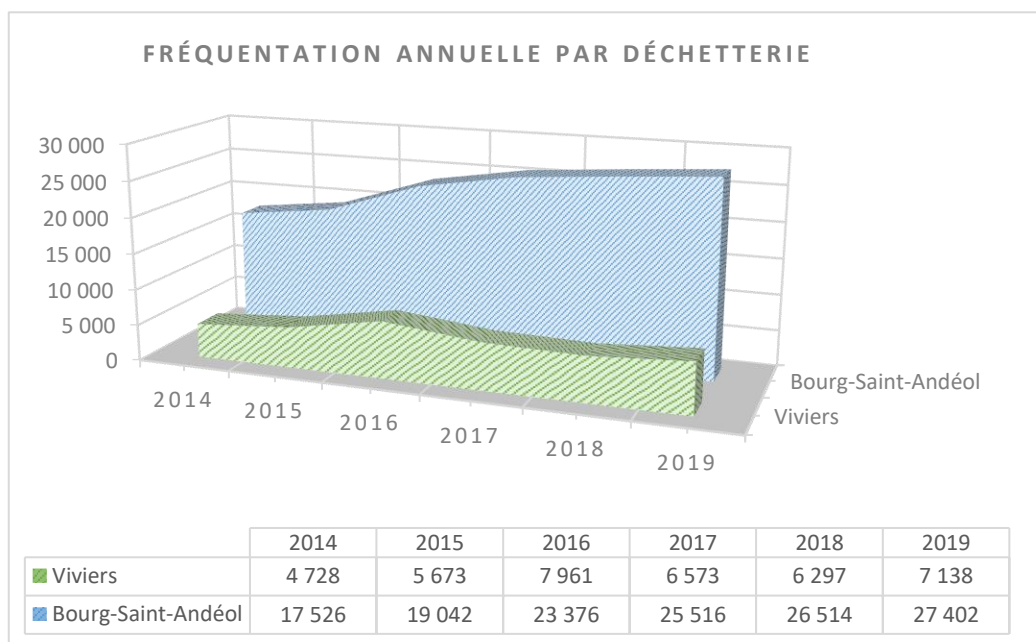
6.1 La fréquentation des déchèteries

L'accès aux déchèteries de la CCDRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit)
- aux professionnels (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets)

Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m³.

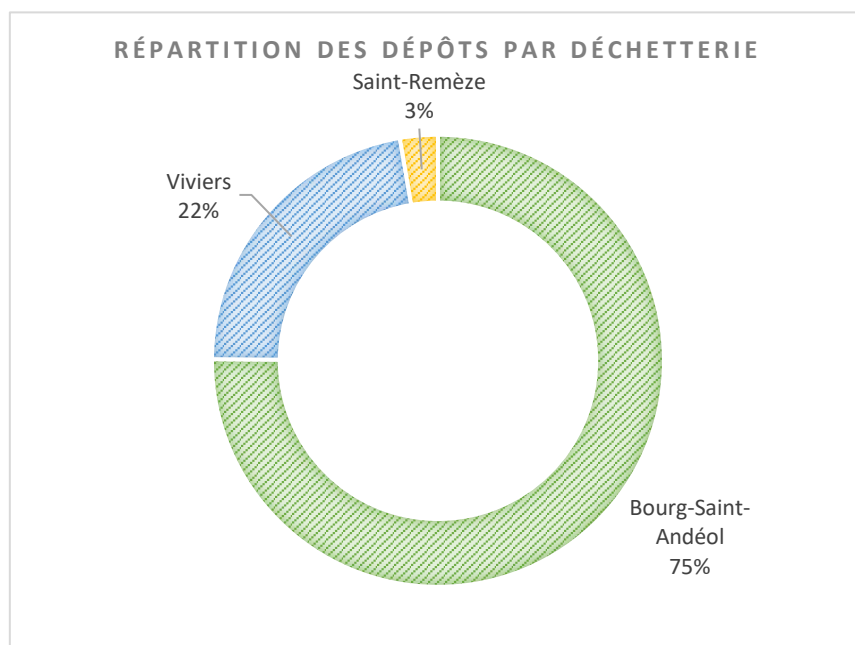
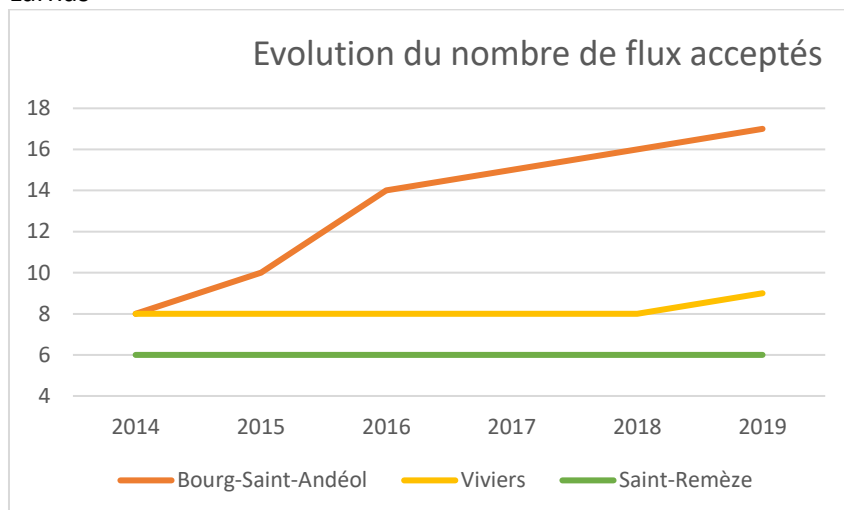
En 2019, 8271 usagers particuliers et 259 professionnels possédaient un badge d'accès.^C

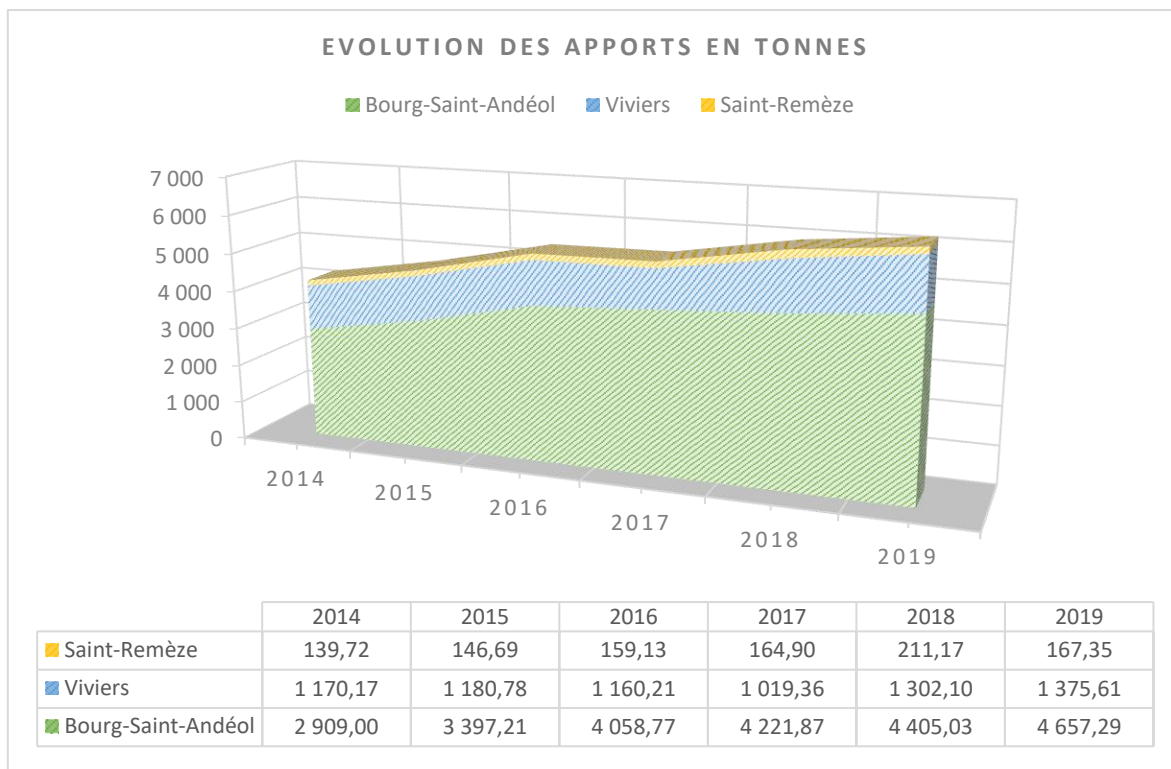


6.2 Les volumes collectés

Apports en tonnes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bourg-Saint-Andéol	2 909,00	3 397,21	4 058,77	4 221,87	4 405,03	4 657,29
Viviers	1 170,17	1 180,78	1 160,21	1 019,36	1 302,10	1 375,61
Saint-Remèze	139,72	146,69	159,13	164,90	211,17	167,35
Total	4 219	4 725	5 378	5 406	5 918	6 200

*quantité estimée apportée sur la déchèterie de St Remèze par les habitants de Bidon, Gras et Larnas

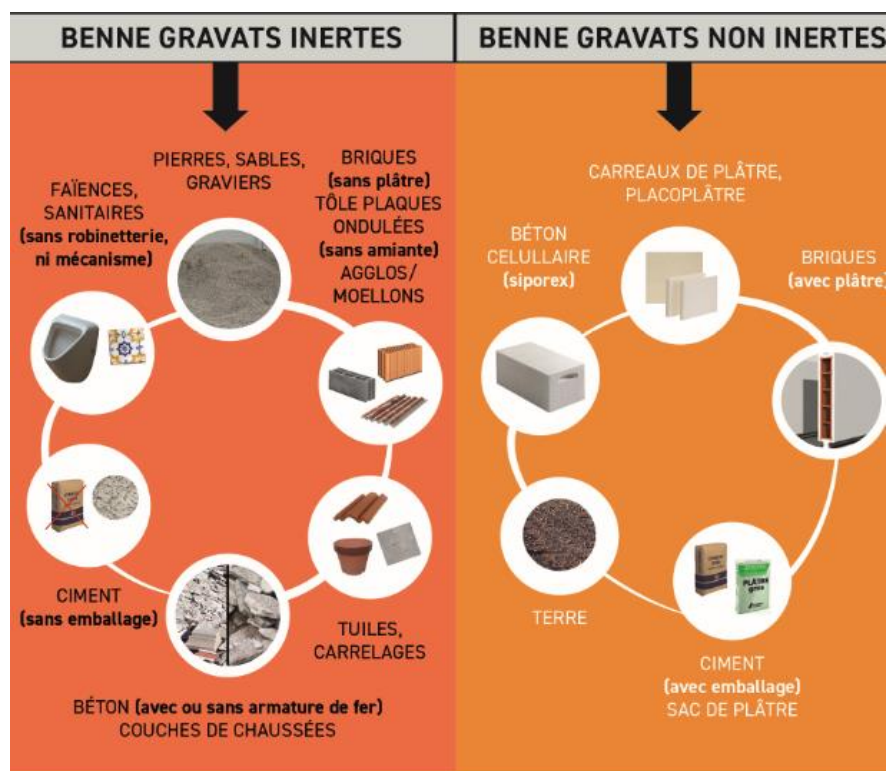




Au total, 6200 tonnes ont été déposées par les habitants de la CCDRAGA en 2019 sur les déchèteries, contre 5918 tonnes en 2018 soit une augmentation de 4,76 %.

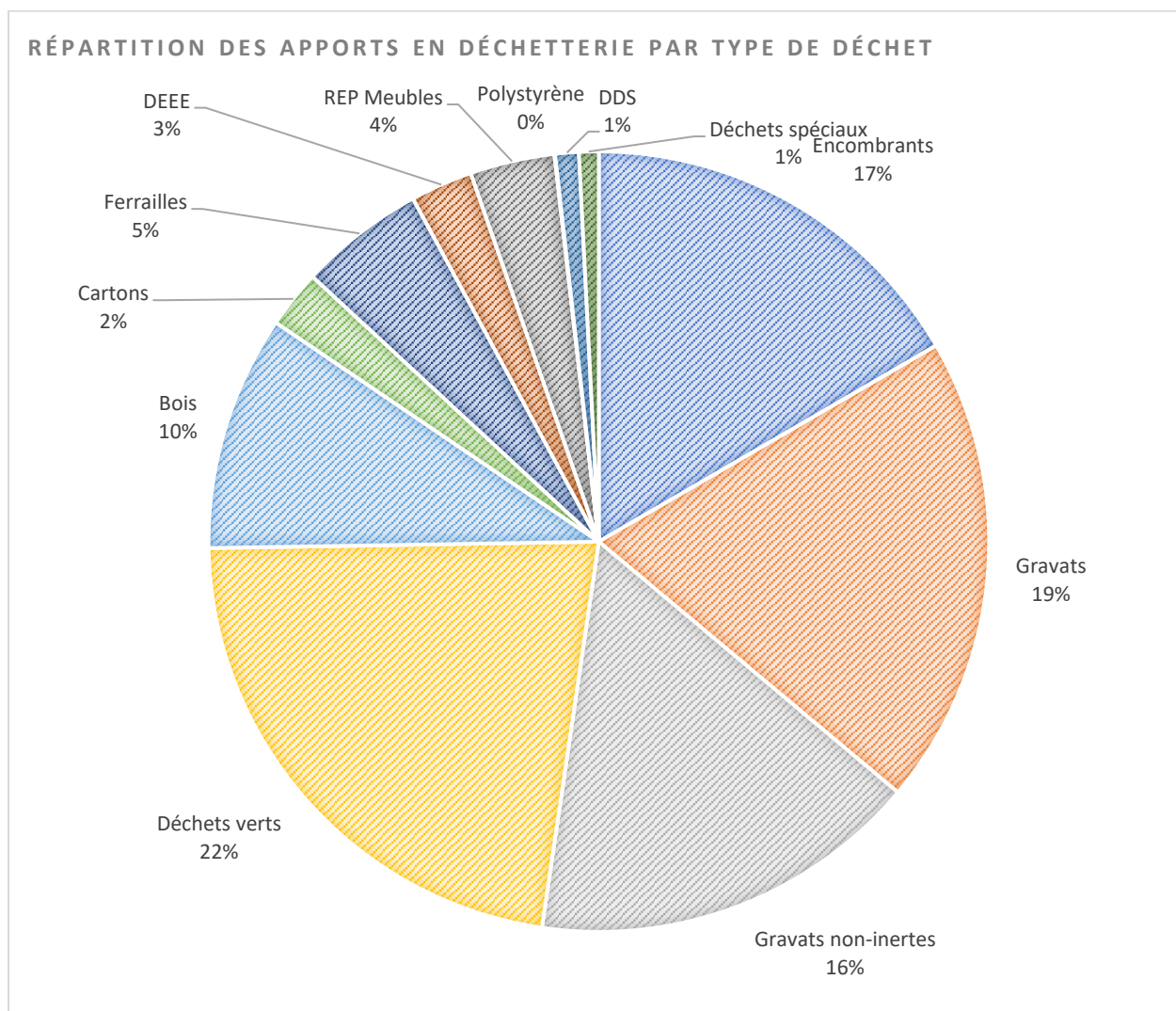
Au 1^{er} janvier 2019, les consignes de tri des gravats ont été modifiées.

En effet, les gravats dit « non inertes » ont été séparés des gravats inertes.



Les gravats inertes sont désormais recyclés en remblaiement sous chaussée et les gravats non inertes sont orientés vers le Centre d'enfouissement.

	CCDRAGA 2019	Ardèche (ADEME 2016)	AURA (ADEME 2016)	France (ADEME 2016)
Apports en déchetterie en kg/hab/an	301	267	226	216

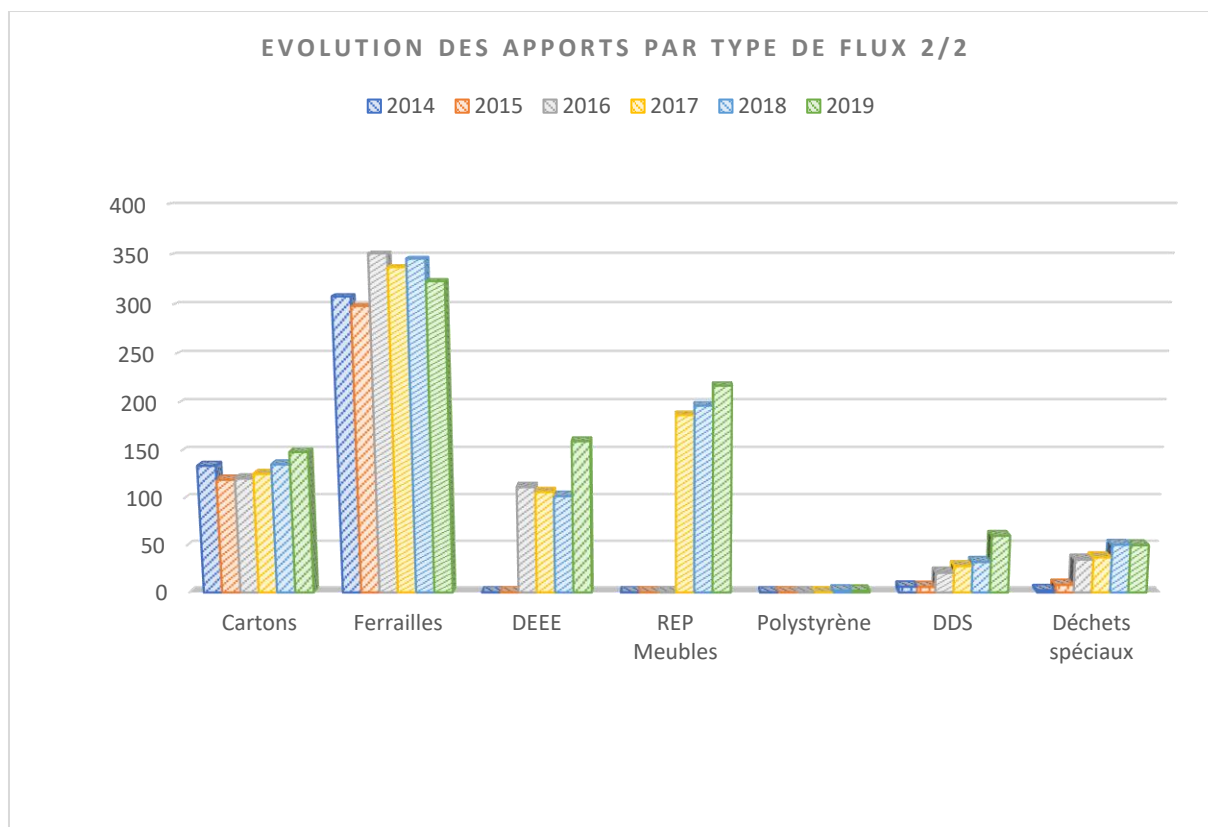
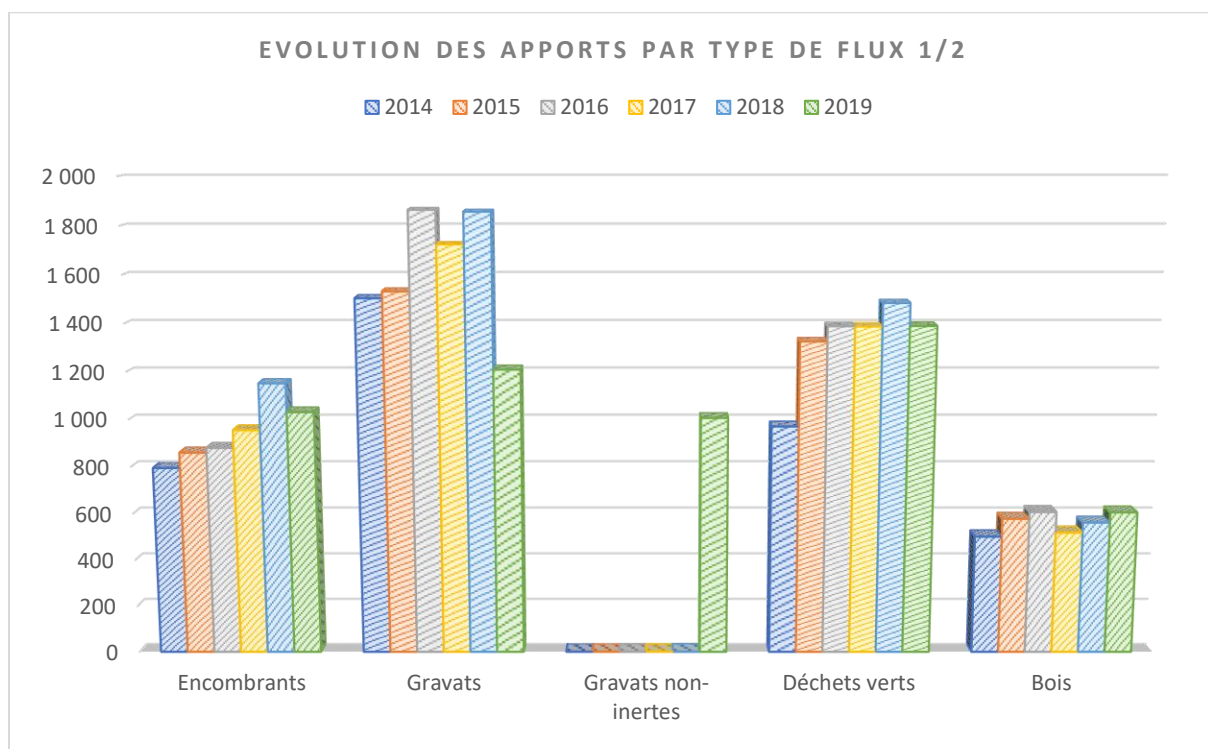


En raison de quantités trop faibles, les déchets suivants n'apparaissent pas sur le graphique , à savoir :

- Polystyrène : 1,7 tonnes
- Batteries : 3,78 tonnes
- Piles : 0,9 tonnes
- Néons : 0,39 tonnes

6.3 Caractérisation des apports en déchetterie

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchetterie depuis 2012 (quantité exprimée en tonnes) :



7. LE TRAITEMENT

7.1 Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants.

Ce sont les ordures ménagères résiduelles, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-c creux et papiers) et certains D.D.S.

Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2019 ^D:

- **7306 tonnes enfouies** en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie)
- **76 tonnes** de refus de tri incinérés par SUEZ sur le centre de traitement de Vedène ou par PAPREC à Nîmes
- **61 tonnes** d'autres déchets (DDS)

Soit un total d'environ **7443 tonnes de déchets ultimes traités** en 2019 contre environ **6754 tonnes** en 2018 soit une augmentation de **10,20%**.

7.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Les quantités de tri sélectif valorisé (exprimées en tonnes) sont :

Traitement collecte sélective	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verres	531	549	582	591	603	576
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251
Acier	22	24	21	17	21	24
Aluminium	5	4	3	2	3	5
EMR (Emballage carton)	101	78	57	62	68	79
ELA (Briques alimentaires)	11	10	9	7	9	10
PET clair/incolore (Bouteilles)	30	28	21	24	31	35
PET foncé/coloré (Bouteilles)	13	13	11	10	12	14
PEHD (Flacons opaques)	20	21	16	14	17	23
Gros de magasin	20	25	27	23	21	18
TOTAL	1 061	1 040	1 022	1 016	1 057	1 034

EMR : Emballages en carton

ELA : Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)

PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)

Concernant les **emballages** ménagers, en 2019, **23,44% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés** (76,56% de valorisation) contre **24,79%** en 2018.

7.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :

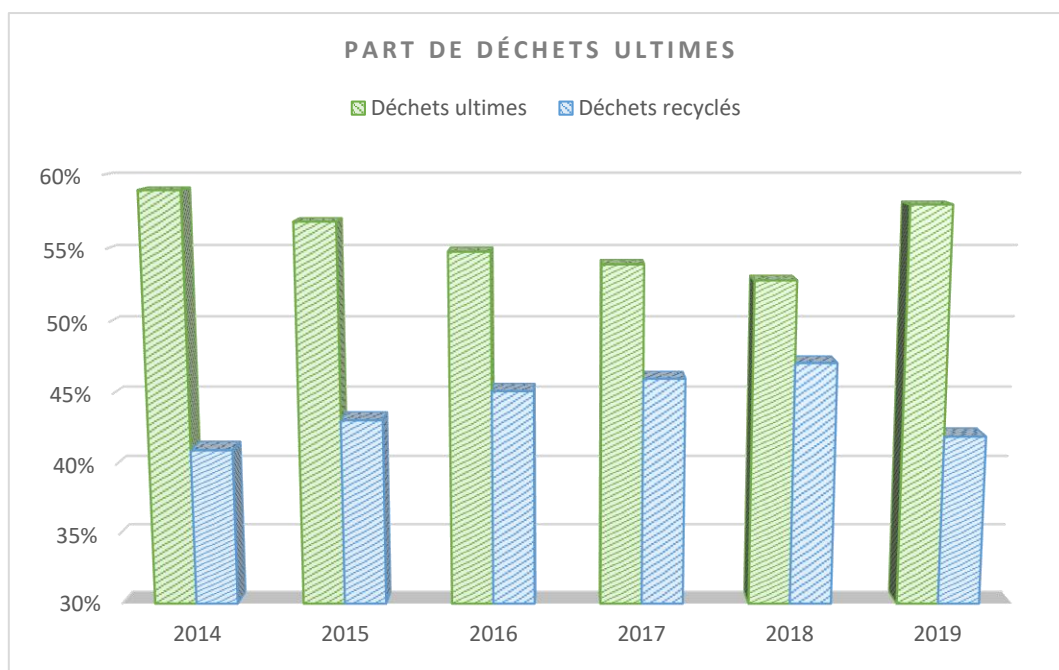
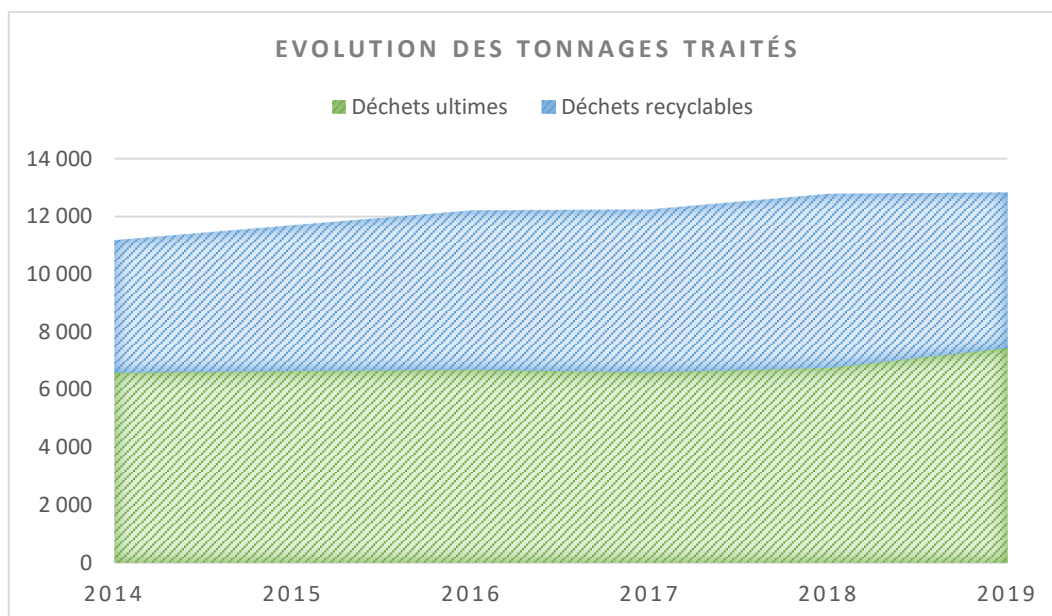
- Les **déchets verts et le bois** sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les **métaux** sont valorisés par COVED et PLANCHER Environnement (07).
- Les **gravats inertes** sont évacués vers Terre durable à Bollène (84).
- Les **cartons** sont acheminés jusqu'au centre COVED à Roussas (26)
- Les **DDS** sont évacués et traités par CHIMIREC à BEAUCAIRE (84).
- Les **encombrants** sont amenés au centre d'enfouissement de COVED à Roussas (26)
- Les **pneus** sont traités par ALIAPUR et le **mobilier** par ECOMOBILIER via PLANCHER Environnement (07)

7.4 Le bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA

Bilan du traitement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	5 739	5 730	5 732	5 560	5 498	5 270
Encombrants - Gravats non-inertes	794	859	879	955	1 151	2 036
Refus de tri	51	54	57	59	73	76
DDS	7	6	21	28	33	61
Déchets ultimes	6 591	6 649	6 689	6 602	6 754	7 443
Emballages corps creux	205	207	207	218	223	247
Verres	531	549	582	591	603	576
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251
Cartons	225	228	225	245	283	295
Ferrailles	308	298	351	337	346	323
DEEE				107	102	160
Gravats	1 504	1 532	1 864	1 724	1 857	1 208
REP Meubles				187	197	217
Pneus				21	36	33
Végétaux	961	1 315	1 353	1 376	1 484	1 389
Bois	501	577	607	518	561	605
Textiles	43	52	52	46	57	67
Autres (Batteries, piles, néons...)					5	16
Déchets recyclables	4 585	5 046	5 515	5 636	6 025	5 388
Total traitement	11 177	11 695	12 204	12 238	12 779	12 831

Evolution de la part de l'ultime depuis 2014

Part de déchets ultimes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets ultimes	59%	57%	55%	54%	53%	58%
Déchets recyclés	41%	43%	45%	46%	47%	42%





8. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

8.1 La gestion des réclamations et incivilités

Les appels concernant la gestion des déchets et les incivilités sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif.

Les camions de collecte étant équipés pour la plupart d'un système de géolocalisation embarquée et d'un boîtier événementiel permettant au chauffeur de signaler à l'instant T l'anomalie de collecte, le service peut connaître rapidement les raisons d'un oubli (véhicule gênant, travaux, besoin d'élagage...) et transmettre les informations aux usagers ou aux communes.

- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.

- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.)

- les incivilités : avec le système de boîtier événementiel les chauffeurs signalent dès qu'ils le constatent les dépôts sauvages, la présence de déchet « non conforme » dans les bacs, les bacs endommagés ...

Le service travaille avec les services des communes en leur faisant remonter ces signalements afin que ces dépôts soient rapidement enlevés.

Ce type de comportements génère des frais supplémentaires dans la mesure où cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages.

D'autre part, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe)

8.2 La sensibilisation

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été

réalisées en 2019 et seront poursuivies en 2020. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2019 :

Action/Outil	Public Visé	Objectifs
Rédaction et diffusion Guide du tri	Habitants du territoire	Support complet pour information des usagers sur le fonctionnement de la gestion des déchets
Réalisation et distribution sacs de tri	Habitants du territoire	Contenant de stockage et de transport des recyclables avec consignes complètes tri des emballages suite à extension
Interventions dans les écoles	Enfants des écoles primaires du territoire	Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques les enfants du territoire
Essai mise en place aire de Compostage partagé	Habitants du territoire	Test grandeur nature sur une commune intéressée, sensibilisation aux bio-déchets
Mise en place du tri collège Le Laoul et Ensemble scolaire Marie Rivier	Collégiens et des établissements secondaires	Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques les enfants du territoire et le personnel encadrant

8.3 La ressourcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la Communauté de communes, a mis en place une ressourcerie sur le territoire.

La Ressourcerie est un des acteurs de la gestion des déchets du territoire de notre Communauté de communes. C'est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. La Ressourcerie collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier.

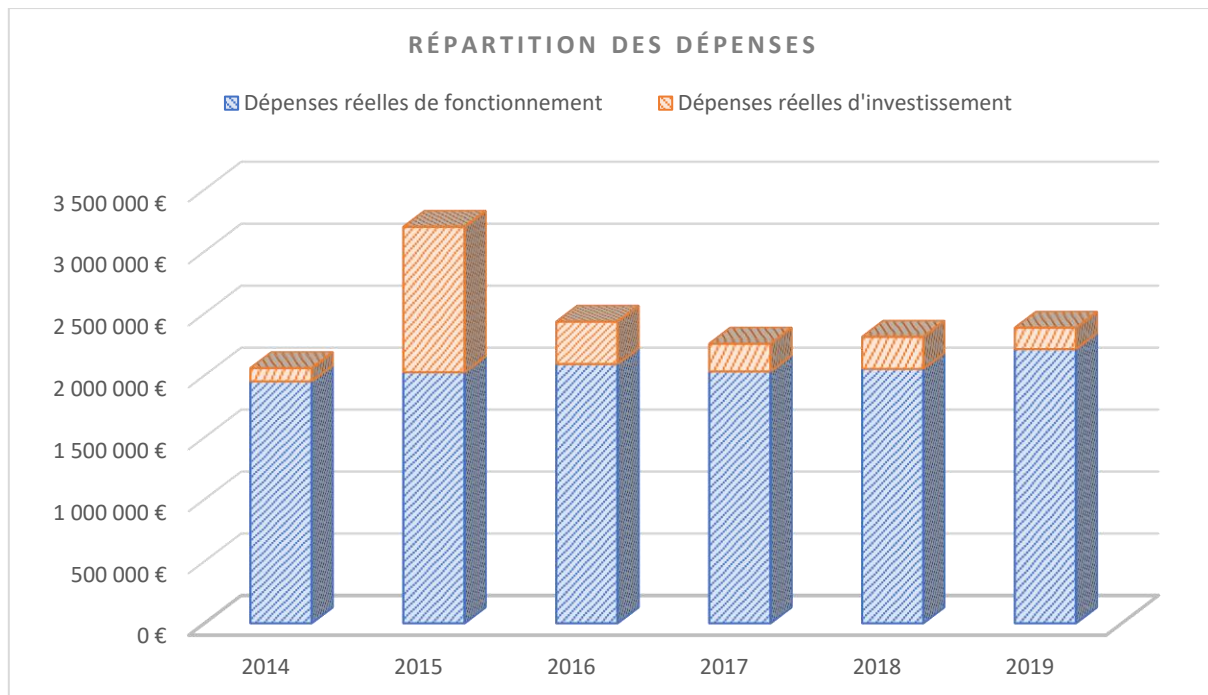
Ces objets sont ensuite revendus ce qui est l'aboutissement de la filière du réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la Ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets.

Ainsi, l'association est présente sur les déchèteries de la CCDRAGA afin d'intercepter les objets réemployables.

En 2019, l'association Ecate a donc « détourné » de la déchèterie 59 tonnes de déchets de type DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) répartis de la manière suivante : 31 tonnes sur Bourg Saint Andéol et 28 tonnes sur Viviers.

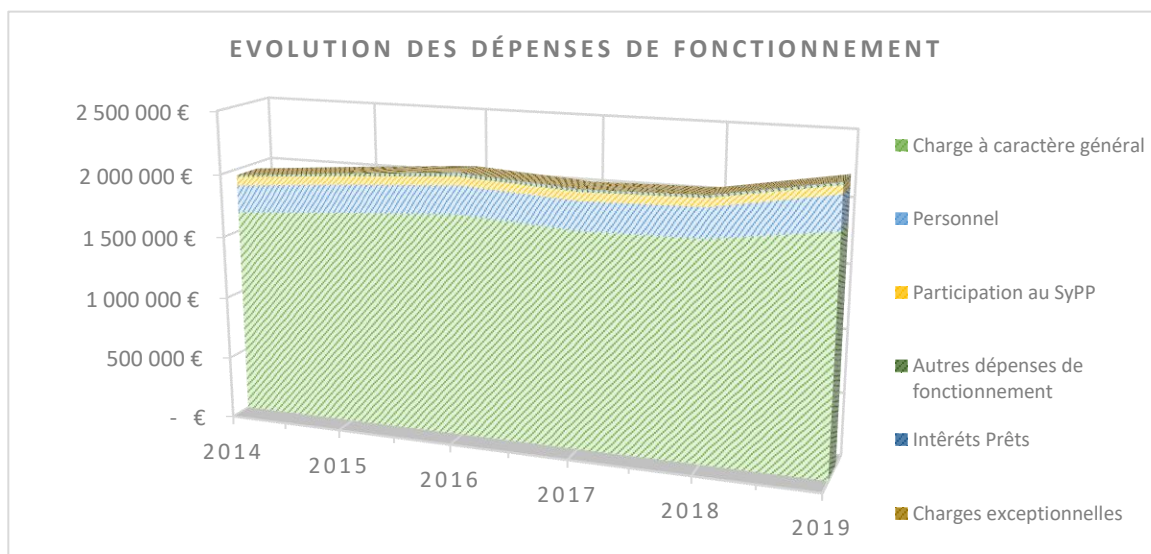
9. LES DONNEES FINANCIERES

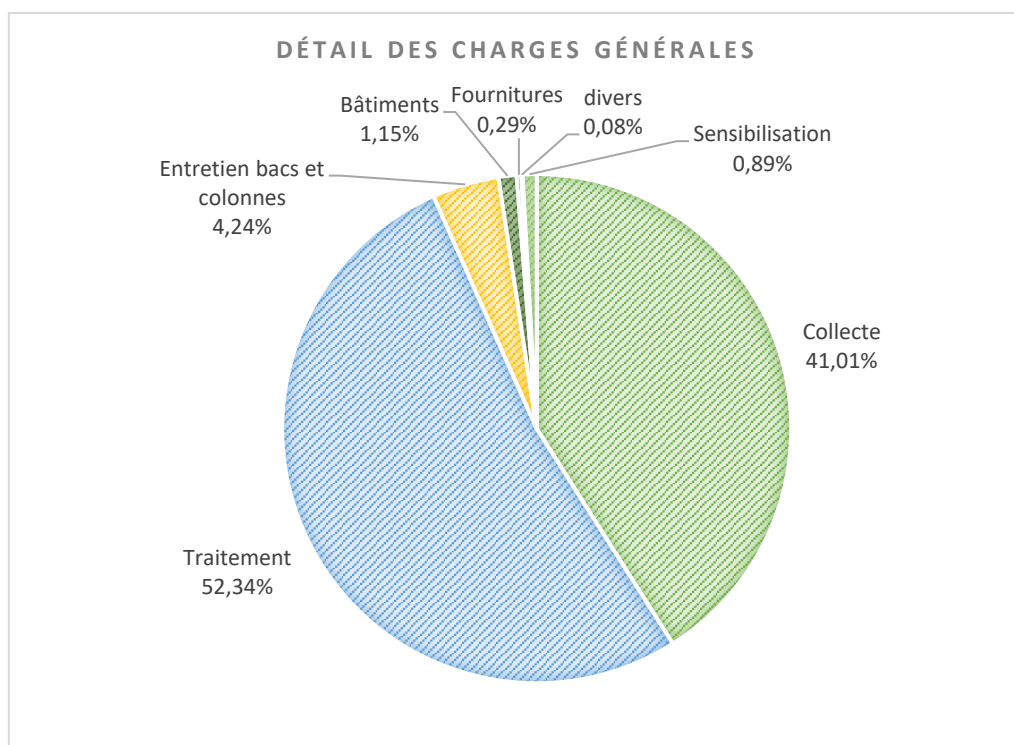
9.1 Les dépenses du service



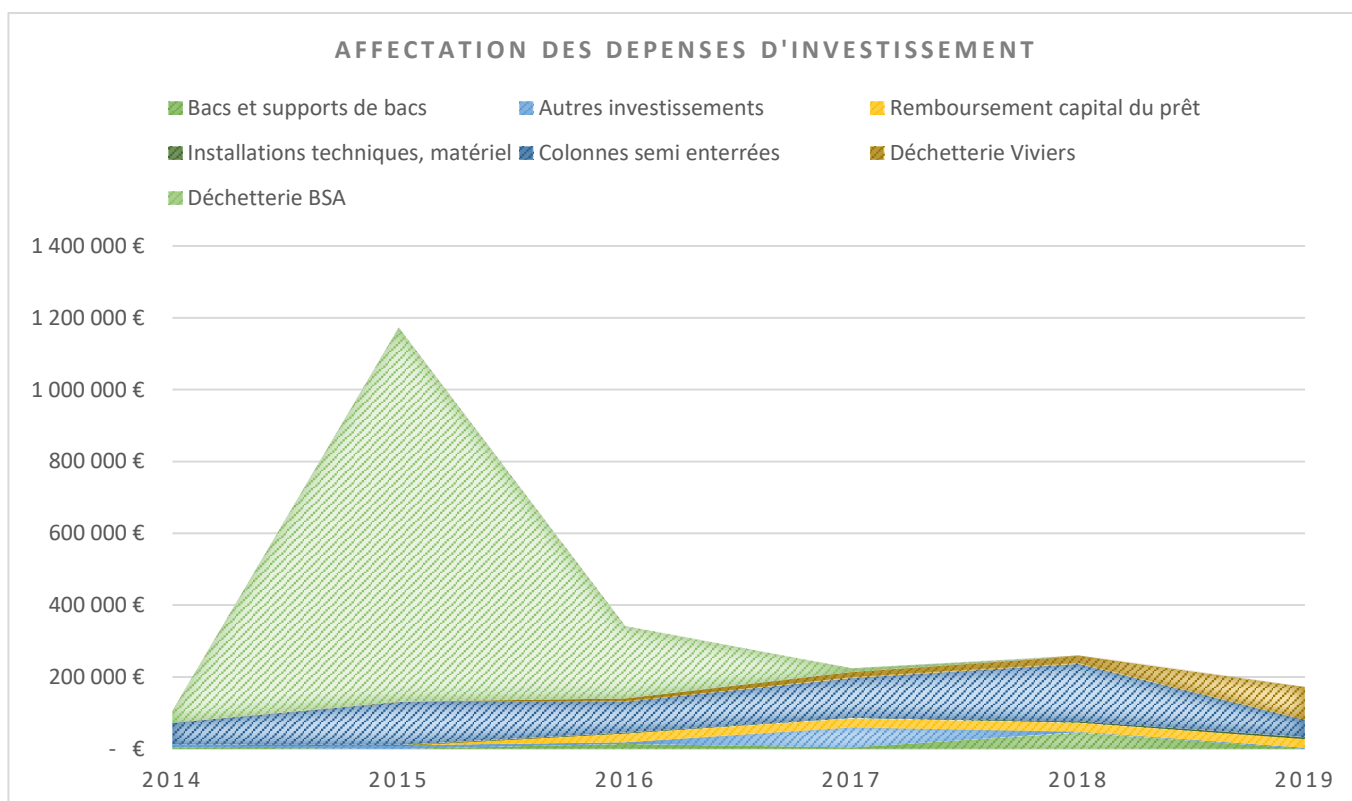
1.1 Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de **2 215 058,60€ TTC**.



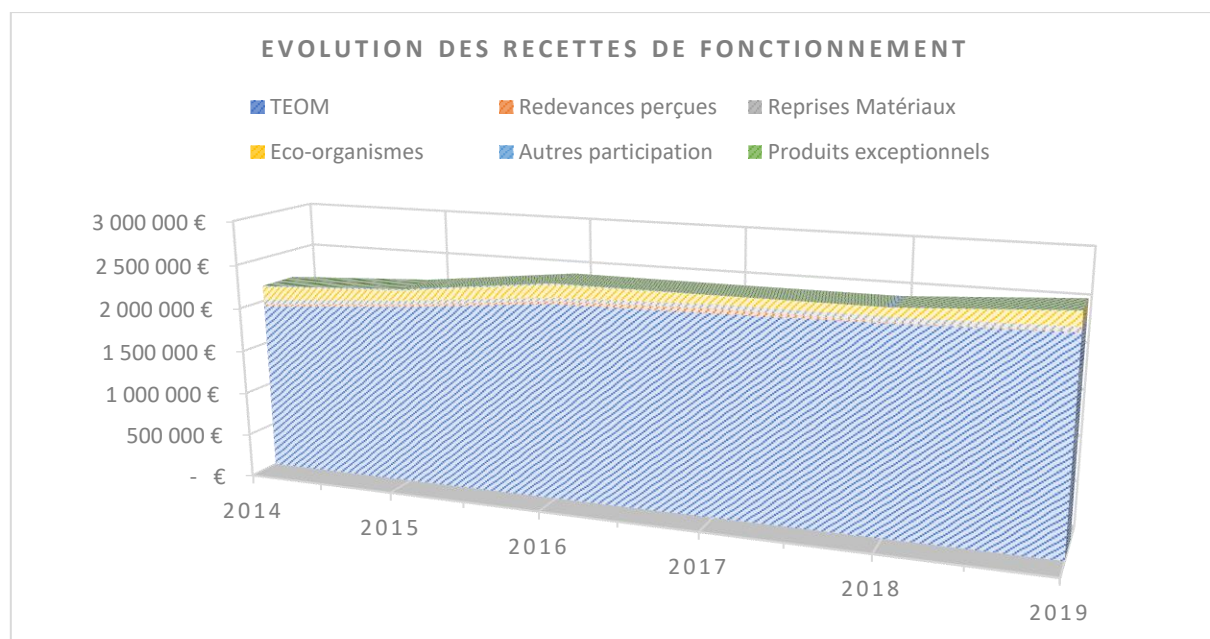


9.2 Les frais d'investissement

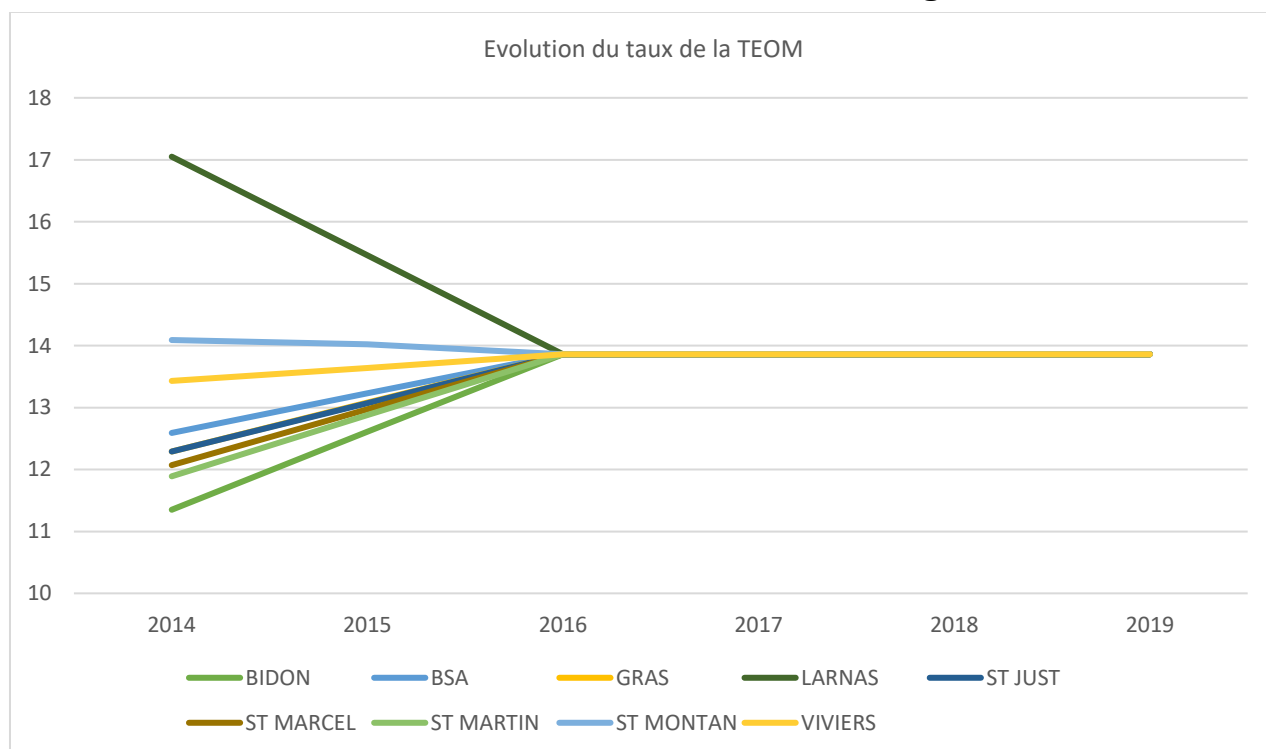


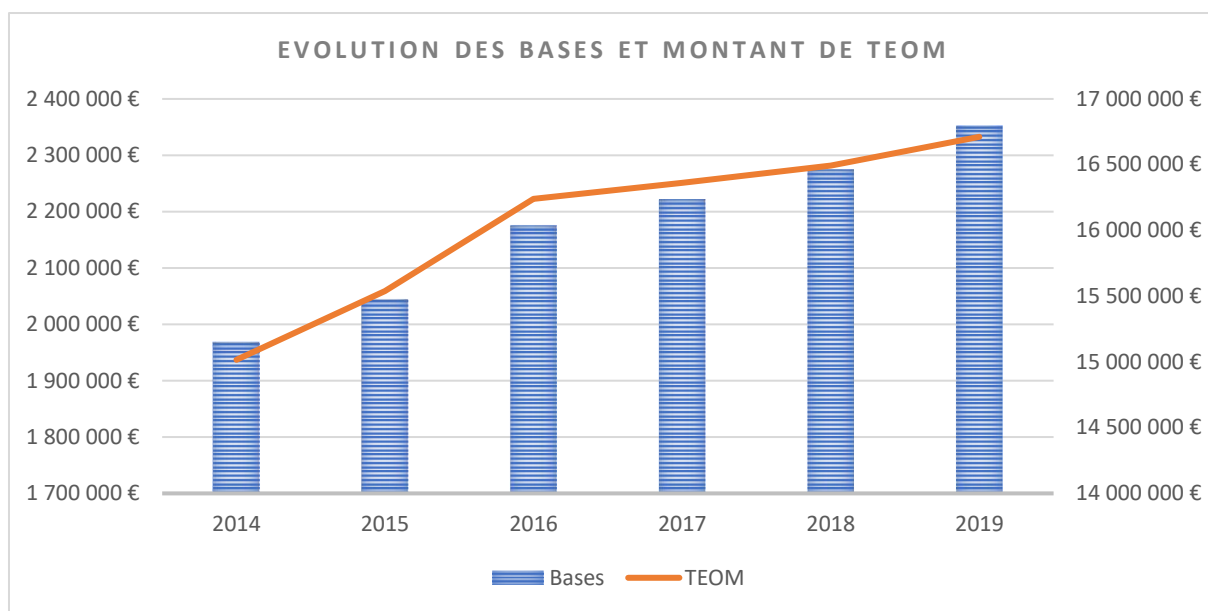
9.3 Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de **2 549 977,72€ en 2019**.



9.4 La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères



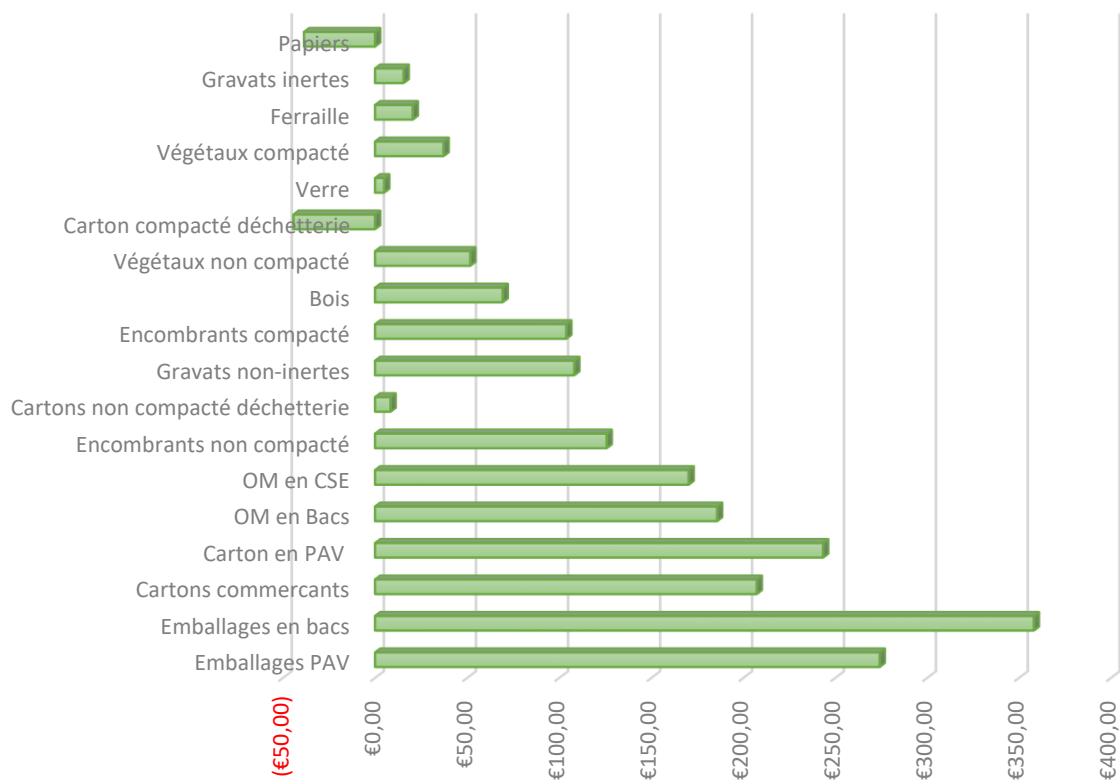


9.5 Comparatif des coûts collecte et traitement par type de flux

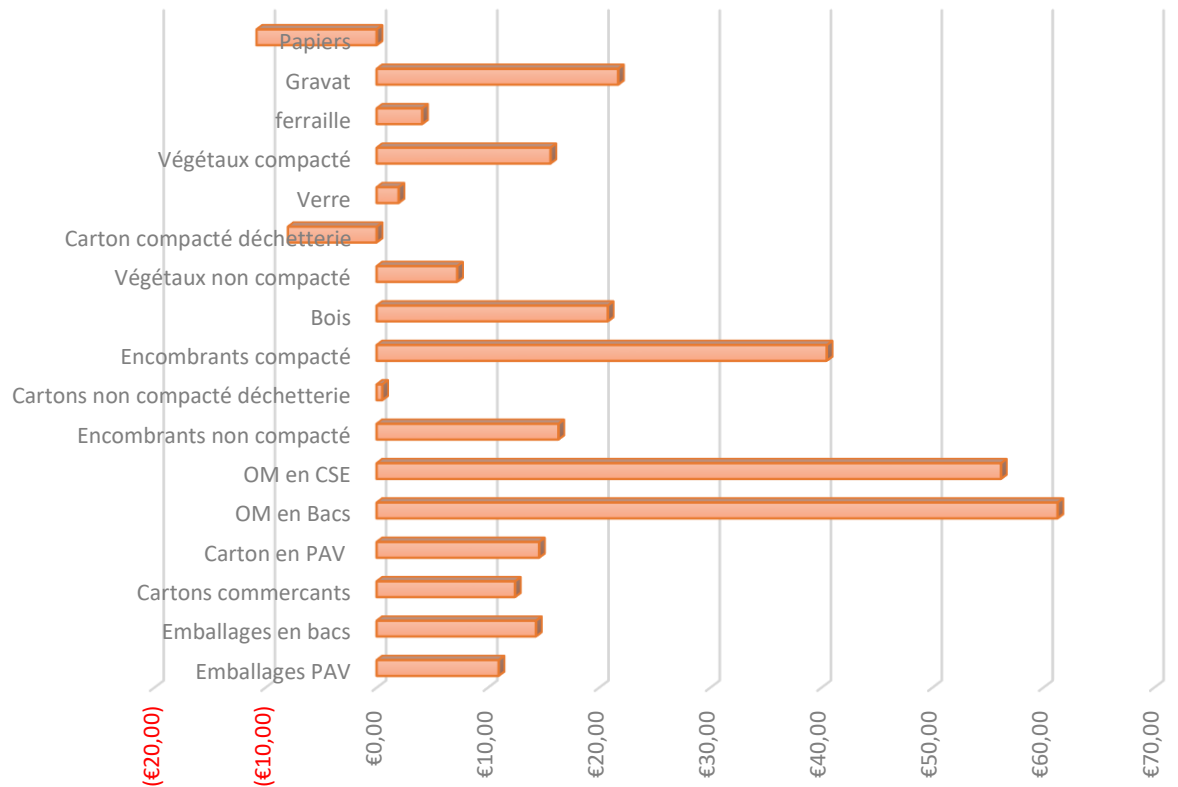
Le coût de la collecte et du traitement par type de flux varie fortement selon les matériaux et les filières de recyclage.

On retrouve ci-dessous les coûts de collecte et traitement à la tonne par type de déchets. Ce calcul défavorise les matériaux légers dans le calcul du coût. Pour cela un second tableau relatif au coût par m³ permet de comparer les écarts.

Coût de collecte et traitement à la tonne



Coût collecte et traitement au m3



Certains coûts sont compensés du fait d'un rachat matière ou d'un soutien par un éco-organisme. Les tarifs indiqués ci-dessus tiennent compte de ces déductions.

10. ANNEXES

A Annexe - Planning de collecte en bacs

B Annexe – Détail des tonnages collectés (hors déchetterie)

C Annexe – Détail des tonnages collectés en déchetterie

D Annexe – Détail des tonnages traités

ANNEXE - PLANNING DE COLLECTE EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)	Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)	Bourg-Saint-Andéol (Nord)	Bourg-Saint-Andéol (Sud)
Saint-Marcel-d'Ardèche	Saint-Just-d'Ardèche	Gras	Bourg-Saint-Andéol (Cartons)	Saint-Marcel-d'Ardèche	Gras
Saint-Martin-d'Ardèche	Viviers	Larnas	Viviers (emballages)	Saint-Martin-d'Ardèche	Larnas
Saint-Montan		Saint-Marcel-d'Ardèche (centre)		Saint-Montan	Viviers
		Saint-Martin-d'Ardèche		Saint-Just-d'Ardèche	
		Saint-Montan			

Uniquement du 1^{er} avril au 30 octobre

Uniquement du 15 mai au 15 septembre

Uniquement du 1^{er} juillet au 31 août

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES COLLECTES

Collecte sélective	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	5 684	5 674	5 732	5 560	5 498	5 270
Emballages	256	261	264	277	296	323
Verres	531	549	582	591	603	576
Papiers	308	288	275	266	272	251
Cartons	91	108	104	119	147	147
Vêtements	43	52	52	46	57	67
En tonnes	6 913	6 932	7 008	6 859	6 873	6 633

Tonnage cartons	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Commerçants	26	33	27	28	30	30
Points d'apports volontaire	66	75	77	91	116	116
Déchetteries	134	120	121	126	136	149
En tonnes	225	228	225	245	283	295

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population DGF	19 406	20 650	20 639	20 664	20 522	20 425

Kg / an / habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	293	275	278	269	268	258
Emballages	13	13	13	13	14	16
Verres	27	27	28	29	29	28
Papiers	16	14	13	13	13	12
Cartons	4,7	5,2	5,0	5,8	7,2	7,2
Vêtements	2,2	2,5	2,5	2,2	2,8	3,3
	356	336	340	332	335	325

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIES

Bourg-Saint-Andéol	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gravats non-inertes						749
Gravats	962	996	1 298	1 300	1 262	799
Déchets verts	755	1 076	1 150	1 177	1 221	1 167
Encombrants	585	627	672	717	860	756
Bois	316	386	432	330	334	371
Ferrailles	209	233	265	261	260	231
DEEE			112	107	102	160
REP Meubles				187	197	217
POLYSTYRENE					2	2
Cartons	78	70	76	81	85	97
DDS	4	5	21	27	32	60
Pneus			26	21	36	33
Huile moteur		4,8	5,4	7,2	7,0	8,5
Huile végétale		0,1	0,5	1,9	1,2	1,3
Piles	0,4	0,2	0,8	0,8	1,3	0,9
Néons			0,2	0,4	0,3	0,4
Batterie			0,8	3,2	3,6	3,8
TOTAL	2 909	3 397	4 059	4 222	4 405	4 657

Viviers	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartons	48	41	37	36	41	43
Encombrants	172	194	170	197	241	227
Ferrailles	79	49	69	57	65	76
Gravats	518	507	530	368	504	355
Gravats non-inertes						257
Déchets verts	192	224	207	199	263	222
Bois	158	162	146	158	187	193
Huile moteur	2	3	2	3	2	3
DDS	2	1	0	1	0	0
TOTAL	1 170	1 181	1 160	1 019	1 302	1 376

Saint-Remèze	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartons	18	17	17	18	19	18
Encombrants	75	76	75	79	101	95
Ferrailles	38	32	34	37	41	33
Gravats	47	58	73	112	182	108
Déchets verts	47	51	62	23	0	0
Bois	54	59	57	60	79	82
TOTAL	279	293	318	330	422,34	334,70

Tonnages totaux collectés sur la déchetterie dont 50% issus de la CCDRAGA

Ensemble	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartons	134	120	121	126	136	149
Encombrants	794	859	879	955	1 151	1 030
Ferrailles	308	298	351	337	346	323
Gravats	1 504	1 532	1 864	1 724	1 857	1 208
Gravats non-inertes	0	0	0	0	0	1 006
Déchets verts	970	1 325	1 388	1 387	1 484	1 389
Bois	501	577	607	518	561	605
DEEE	0	0	112	107	102	160
REP Meubles	0	0	0	187	197	217
Polystyrène	0	0	0	0	2	2
DDS	6	6	21	28	33	61
<i>Déchets spéciaux</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>35</i>	<i>38</i>	<i>51</i>	<i>50</i>
<i>Huile moteur</i>	<i>1,9</i>	<i>7,7</i>	<i>7,3</i>	<i>10,1</i>	<i>9,1</i>	<i>11,2</i>
<i>Huile végétale</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,5</i>	<i>1,9</i>	<i>1,2</i>	<i>1,3</i>
<i>Piles</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>1,3</i>	<i>0,9</i>
<i>Néons</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>
<i>Pneus</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>25,7</i>	<i>21,3</i>	<i>35,5</i>	<i>33,0</i>
<i>Batterie</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>	<i>3,2</i>	<i>3,6</i>	<i>3,8</i>
TOTAL	4 219	4 725	5 378	5 406	5 918	6 200

Fréquentation annuelle	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bourg-Saint-Andéol	17 526	19 042	23 376	25 516	26 514	27 402
Viviers	4 728	5 673	7 961	6 573	6 297	7 138
TOTAL	22 254	24 715	31 337	32 089	32 811	34 540

Fréquentation moyenne journalière	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bourg-Saint-Andéol	95	87	83	85	92	103
Viviers	23	21	20	19	21	38
TOTAL	118	108	103	104	113	141

ANNEXE - DETAIL DES TONNAGES TRAITES

Traitement collecte selective	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verres	531	549	582	591	603	576
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251
Acier	22	24	21	17	21	24
Aluminium	5	4	3	2	3	5
EMR (Emballage carton)	101	78	57	62	68	79
ELA (Briques alimentaires)	11	10	9	7	9	10
PET clair/incolore (Bouteilles)	30	28	21	24	31	35
PET foncé/coloré (Bouteilles)	13	13	11	10	12	14
PEHD (Flacons opaques)	20	21	16	14	17	23
Gros de magasin	20	25	27	23	21	18
TOTAL	1 061	1 040	1 022	1 016	1 057	1 034

Bilan du traitement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	5 739	5 730	5 732	5 560	5 498	5 270
Encombrants - Gravats non-inertes	794	859	879	955	1 151	2 036
Refus de tri	51	54	57	59	73	76
DDS	7	6	21	28	33	61
Déchets ultimes	6 591	6 649	6 689	6 602	6 754	7 443
Emballages corps creux	205	207	207	218	223	247
Verres	531	549	582	591	603	576
Journaux - Magazines	308	288	275	266	272	251
Cartons	225	228	225	245	283	295
Ferrailles	308	298	351	337	346	323
DEEE				107	102	160
Gravats	1 504	1 532	1 864	1 724	1 857	1 208
REP Meubles				187	197	217
Pneus				21	36	33
Végétaux	961	1 315	1 353	1 376	1 484	1 389
Bois	501	577	607	518	561	605
Textiles	43	52	52	46	57	67
Autres (Batteries, piles ,néons...)					5	16
Déchets recyclables	4 585	5 046	5 515	5 636	6 025	5 388
Total traitement	11 177	11 695	12 204	12 238	12 779	12 831

Part de déchets ultimes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets ultimes	59%	57%	55%	54%	53%	58%
Déchets recyclés	41%	43%	45%	46%	47%	42%